

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LA SAVONNETTE DES CHAMPIONS

Article 1 – Objet

La Savonnette des Champions est une descente ludique de véhicules sans moteur. Cette manifestation est organisée dans un esprit convivial et ne constitue pas une épreuve sportive chronométrée.

Article 2 – Conditions techniques des véhicules

Chaque véhicule doit répondre aux exigences suivantes :

- largeur maximale : 2 mètres ;
- aucun moteur autorisé, même hors service ;
- minimum 3 roues ;
- direction solide et fiable ;
- système de freinage efficace, adapté au poids du véhicule (freins à disque ou à tambour) ;
- plancher plein sous le pilote et le passager ;
- crochet de remorquage à l'avant et à l'arrière ;
- sangle de remorquage d'au moins 2 mètres avec un mousqueton à chaque extrémité ;
- emplacement visible pour le numéro de course fourni par l'organisation.

Les dispositifs sonores sont autorisés.

Article 3 – Equipages

Chaque véhicule est composé d'un pilote et d'un passager maximum.

Les participants mineurs devront présenter une autorisation parentale écrite lors de l'inscription.

Le port des équipements suivants est obligatoire pour tous les participants :

- casque homologué ;
- gants ;
- chaussures fermées ;

- pantalon ;
- vêtements à manches longues.

La conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants est strictement interdite. Des contrôles d'alcoolémie pourront être réalisés à tout moment.

Article 4 – Déroulement de la manifestation

L'accueil des participants se déroule rue Verte, face à l'ESF, au niveau de la scène.

Une pré-inscription est proposée sur le site de l'Office de Tourisme. L'inscription devient définitive le jour de l'événement, entre 8 h 30 et 9 h 15, après contrôle et validation du véhicule par un commissaire et l'ASVP.

Seuls les véhicules déclarés conformes sont autorisés à participer.

La Direction de Course est seule compétente pour appliquer le présent règlement. Elle peut refuser le départ, exclure un véhicule ou disqualifier un équipage en cas de non-respect des règles de sécurité.

Le programme prévisionnel est le suivant (susceptible d'être modifié selon le nombre de participants) :

- 9 h 30 : manche d'essai ;
- 10 h 15 : 1re manche ;
- 11 h 00 : 2e manche ;
- 14 h 30 : 3e manche ;
- 15 h 15 : 4e manche ;
- 16 h 00 : manche spéciale.

Article 5 – Assurance

Chaque participant doit être couvert par une assurance responsabilité civile et/ou individuelle accident adaptée à la pratique d'activités de loisirs et présenter une attestation lors de son inscription.

L'association **Tous Toussuire** est assurée uniquement pour sa responsabilité civile en tant qu'organisateur.

L'inscription implique également l'adhésion à l'association en qualité de membre usager, pour un montant de 10 €.

Article 6 – Responsabilité

Le propriétaire du véhicule et son équipage, ou leurs représentants légaux pour les mineurs, demeurent seuls responsables :

- de la conformité du véhicule ;
- du bon état des équipements de sécurité ;
- des dommages qu'ils pourraient causer à eux-mêmes, aux autres participants ou aux tiers.

Article 7 – Acceptation du règlement

L'inscription à La Savonnette des Champions vaut acceptation pleine et entière du présent règlement. Tout participant s'engage à respecter les consignes de l'organisation et les décisions de la Direction de Course, qui sont sans appel.